



CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Hameaux et Nouveaux quartiers – Bourg - Planolet

PARTIE 2

P.L.U. de Saint-Pierre d'Entremont Isère et Savoie



Documents réalisés par Philippe BOUCHE Architecte, en partenariat avec le PNR de Chartreuse, B. TOUR urbaniste et les communes de St Pierre d'Entremont Isère et Savoie



Introduction : rappel des objectifs p.3

Construire ou rénover

Bien s'insérer dans le paysage p.5

Composer les volumes et les toitures p.8

Composer les façades p.9

Créer une extension ou un auvent p.11

Créer un bâtiment autre qu'une habitation : garage, atelier... p.13

Insérer des panneaux solaires p.14

Exemples de réhabilitation d'une petite grange p.15

Exemples de réhabilitation d'une maison p.16

Soigner les détails architecturaux p.17

Construire ou rénover dans le bourg
Eléments particuliers p.27

Construire ou rénover au Planolet
Eléments particuliers p.30

Les bâtiments d'activités agricoles, artisanales et industrielles p.33

Prendre en compte le développement durable et les énergies renouvelables p.37

Lexique p.38

Contacts p.39

Suite à la lecture et à la compréhension de l'extraordinaire qualité du paysage chartroussin (cf. Partie1), un certain nombre d'éléments d'architecture et d'urbanisme s'imposent comme étant les garants de l'identité du patrimoine de la vallée des Entremonts.

Afin de préserver cette identité, il est indispensable, lors de toute rénovation ou construction neuve, de s'approprier ces éléments dans l'insertion et la conception du projet.

Le présent document a pour objectif d'accompagner maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvres dans la création architecturale

Aujourd'hui des volontés sont clairement énoncées par les mairies concernant l'évolution de leur territoire. En ce qui concerne l'architecture, elles s'expriment en 3 points principaux :

- 1- Bien s'insérer dans un paysage particulièrement préservé
- 2- Prendre soin à la composition des volumes, des façades et la mise en œuvre des matériaux

Soit créer

- Des volumes simples
- Des compositions de façades sobres, qui respectent les strates du bâti traditionnel
- Des rives basses de toiture fines et continues
- Des nus de façade plans
- Des arêtes vives

- 3- Permettre une liberté dans la création pour laisser la porte ouverte à l'évolution, tout en restant dans l'esprit cartusien.

Construire ou rénover

Ces recommandations s'appliquent aux

Bâtiments collectifs et constructions individuelles :

Nouveaux bâtiments

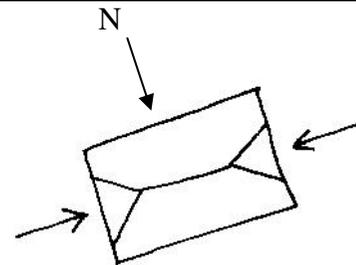
Extensions

Réhabilitations

Bien s'insérer dans le paysage

S'adapter au climat

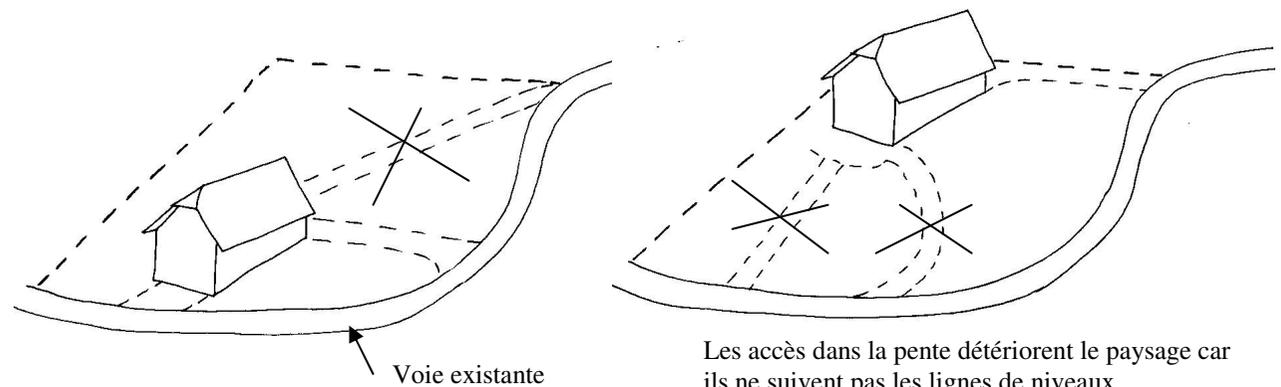
S'abriter des vents dominants
Favoriser les ouvertures au Sud



Accéder au terrain

Sur un terrain en pente, la construction doit se trouver au plus près de la voie d'accès, en suivant au maximum les courbes de niveau.

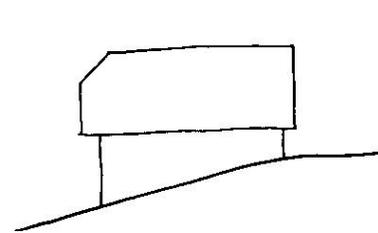
Exemple :
l'impact
d'un chemin
dans la pente
peut être très
fort



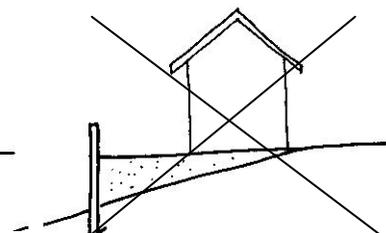
Les accès dans la pente dégradent le paysage car ils ne suivent pas les lignes de niveau.
De plus ils posent des problèmes de déneigement.

Terrasser

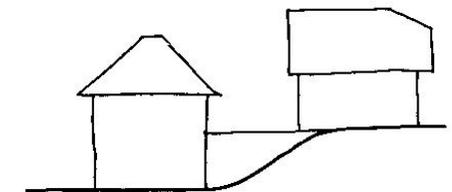
Eviter les grands mouvements de terrain et les grands enrochements
Epouser au maximum le relief



Bonne adaptation au terrain



Remblai et soutènement trop importants



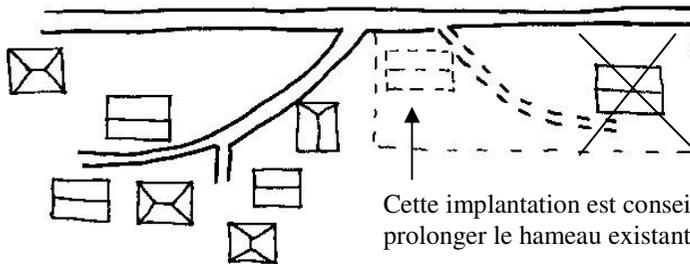
Un terrassement peut éventuellement servir à relier 2 bâtiments.

Planter le moins possible et favoriser les essences locales

Entretien des espaces ouverts
Eviter de planter des arbres en surnombre pour ne pas refermer le paysage
Planter des haies de noisetiers ou de charmilles

Regrouper les habitations

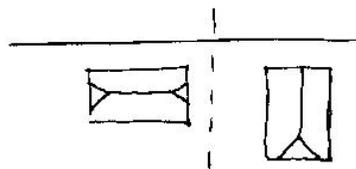
Eviter le mitage



Cette implantation est conseillée car elle permet de prolonger le hameau existant sans créer de rupture.

S'insérer dans la pente

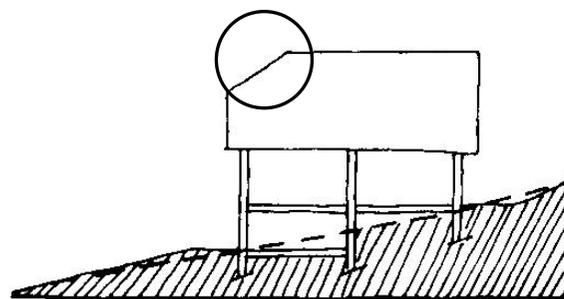
Le faîtage doit de préférence être orienté parallèlement ou perpendiculairement à la pente du terrain.



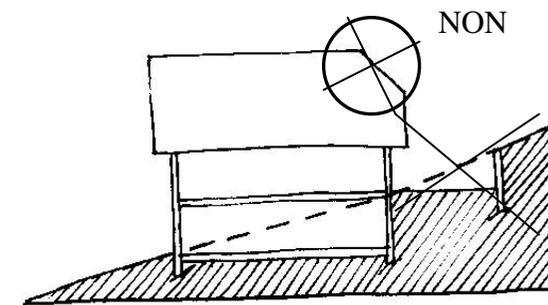
Le bâtiment épouse au maximum le terrain, et les remblais importants sont évités.

Utiliser les soubassements de la construction en soutènements ou créer des soutènements contigus à la maison.

Si la toiture du bâtiment a une seule croupe, celle-ci se trouve en aval pour épouser le terrain et réduire la hauteur.

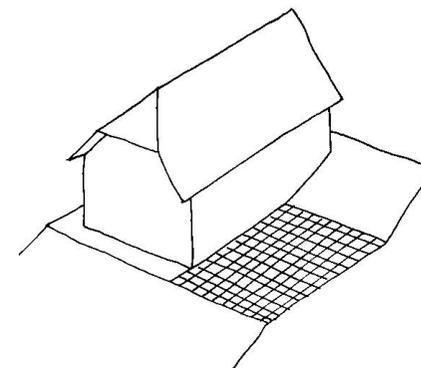
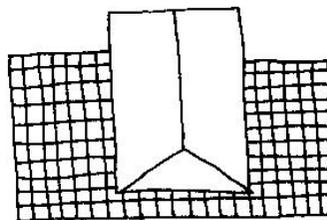


Croupe en aval



Utiliser de préférence les murs de soubassement en soutènement

Dans la pente, les terrasses se trouvent plutôt sur les côtés de manière à favoriser les écoulements d'eau et limiter les terrassements.

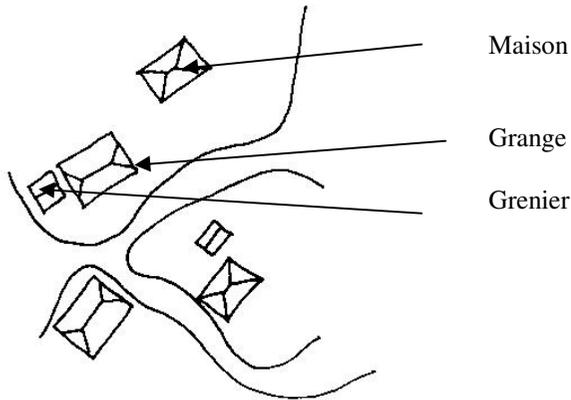


Composer avec le paysage bâti existant

L'implantation d'un bâtiment se fait dans la compréhension de l'environnement bâti.

L'exploitation agricole cartusienne traditionnelle est composée de plusieurs bâtiments séparés : maison, grange(s) et grenier.

La composition en alternance de ces bâtiments crée la richesse du paysage des hameaux, richesse que les communes des Entremonts souhaitent vivement perpétuer dans leur développement urbain.

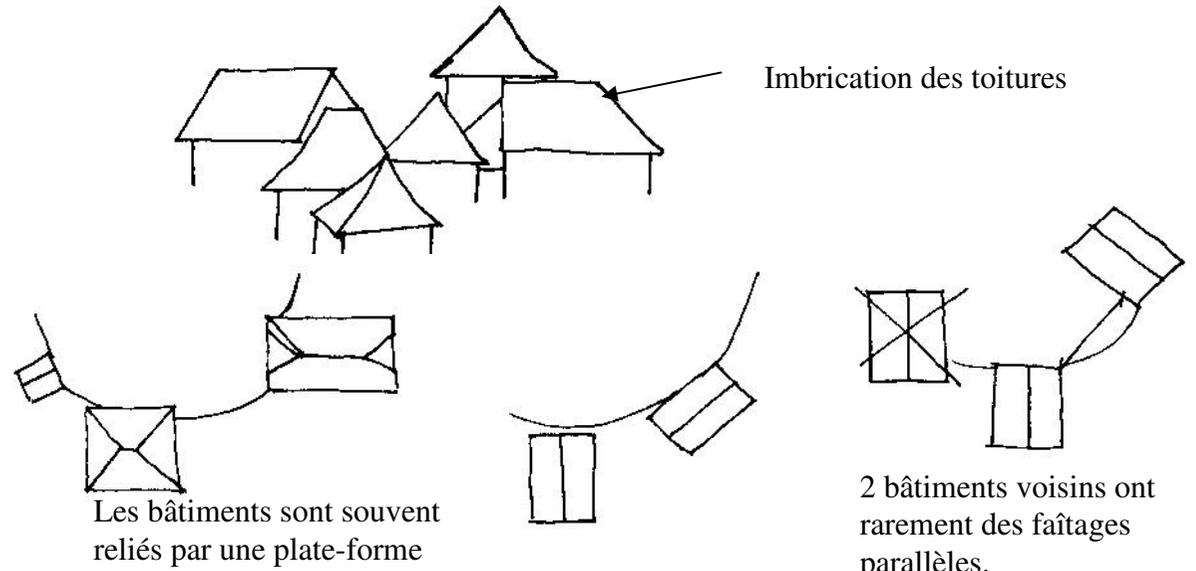


Clôre sa propriété

Afin de préserver l'ouverture du paysage, la clôture n'est pas souhaitée.

Si elle est nécessaire, elle doit être la plus discrète possible et se composera plutôt d'essences locales à feuillage caduque.

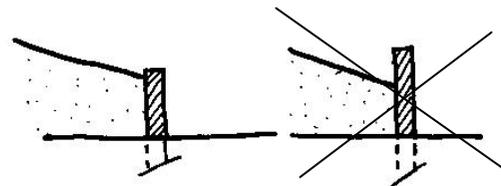
Les portails sont déconseillés pour des raisons d'intégration au paysage et de déneigement.



Paysage ouvert



Fermeture du paysage



Un muret n'est justifié qu'en soutènement.

En aucun cas il ne doit dépasser le niveau le plus haut du terrain de manière à s'intégrer au maximum dans le relief.

Composer les volumes et toitures

Pente entre 80 et 100%
Volume simple **unique**

Peu d'ouvertures en toiture

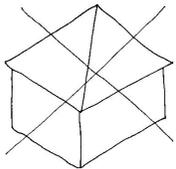
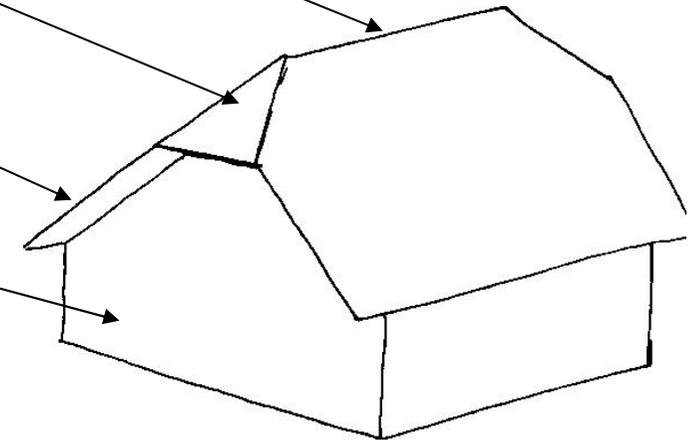
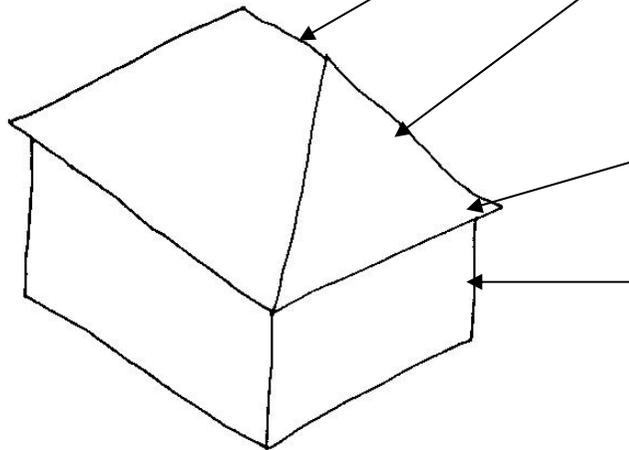
Toiture unique
2 ou 4 pans

Pente des croupes
10 à 20% supérieure
à celle des toitures

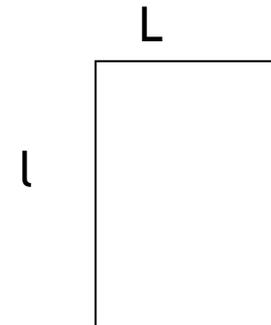
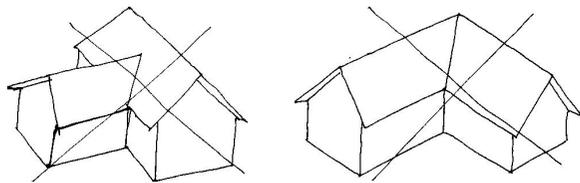
Débord de toiture
80 cm minimum

Forme cubique
Forme parallélépipédique

Sur une maison à 2 pans
située dans la pente, la
présence d'une croupe est
importante côté aval pour
atténuer la hauteur



Pas de toit pyramidal



Proportions

La longueur du bâtiment
ne doit pas dépasser 1.7
fois sa largeur.

$$l < 1.7 \times L$$

Composer les façades

Les éléments importants :

Peu d'ouvertures en toiture

Respect des strates en façade :

MAISON

GRANGE

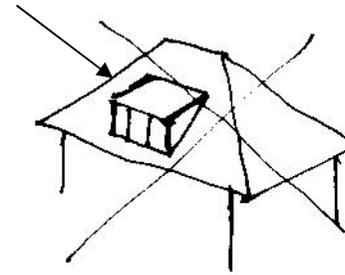


Une rive basse fine et continue

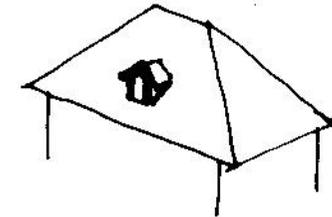
Des ouvertures alignées

Des arrêtes vives

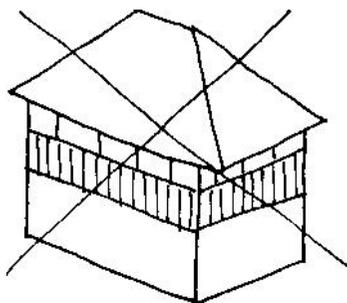
Perte de la lecture du toit cartusien



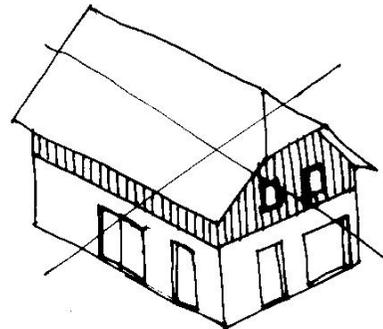
La rive basse de toiture est continue et les ouvertures sont de petites dimensions et en nombre réduit



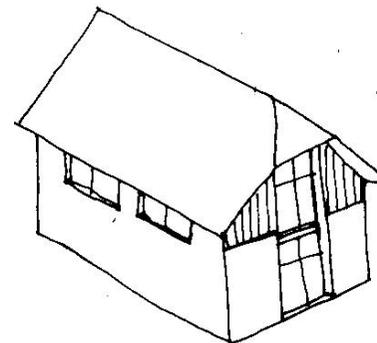
Il est important d'utiliser au maximum les ouvertures existantes des granges afin de préserver leur caractère. A l'inverse, il est déconseillé de créer trop d'ouvertures dans le soubassement. (aspect et budget)



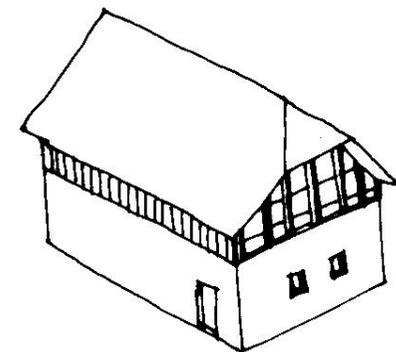
Non respect des strates de la maison cartusienne
Et décollement de la toiture



Ouvertures trop grandes en soubassement : banalisation de la grange par la création d'ouvertures que l'on trouve plutôt sur une maison. (Coût important et risques structurels en réhabilitation)



En réhabilitation, les éléments de bardage peuvent être ouverts largement (facilité constructive / apport de lumière)



Choisir des matériaux

Les matériaux ne peuvent pas être utilisés en imitation d'autres matériaux.

Les éléments maçonnés sont faits pour être enduits.

L'utilisation du bois est favorisée du moment que sa mise en œuvre respecte les caractéristiques des bâtiments :

Mise en œuvre d'un matériau sur toute la hauteur de la façade pour la maison cartusienne, sur deux strates superposées pour la grange,

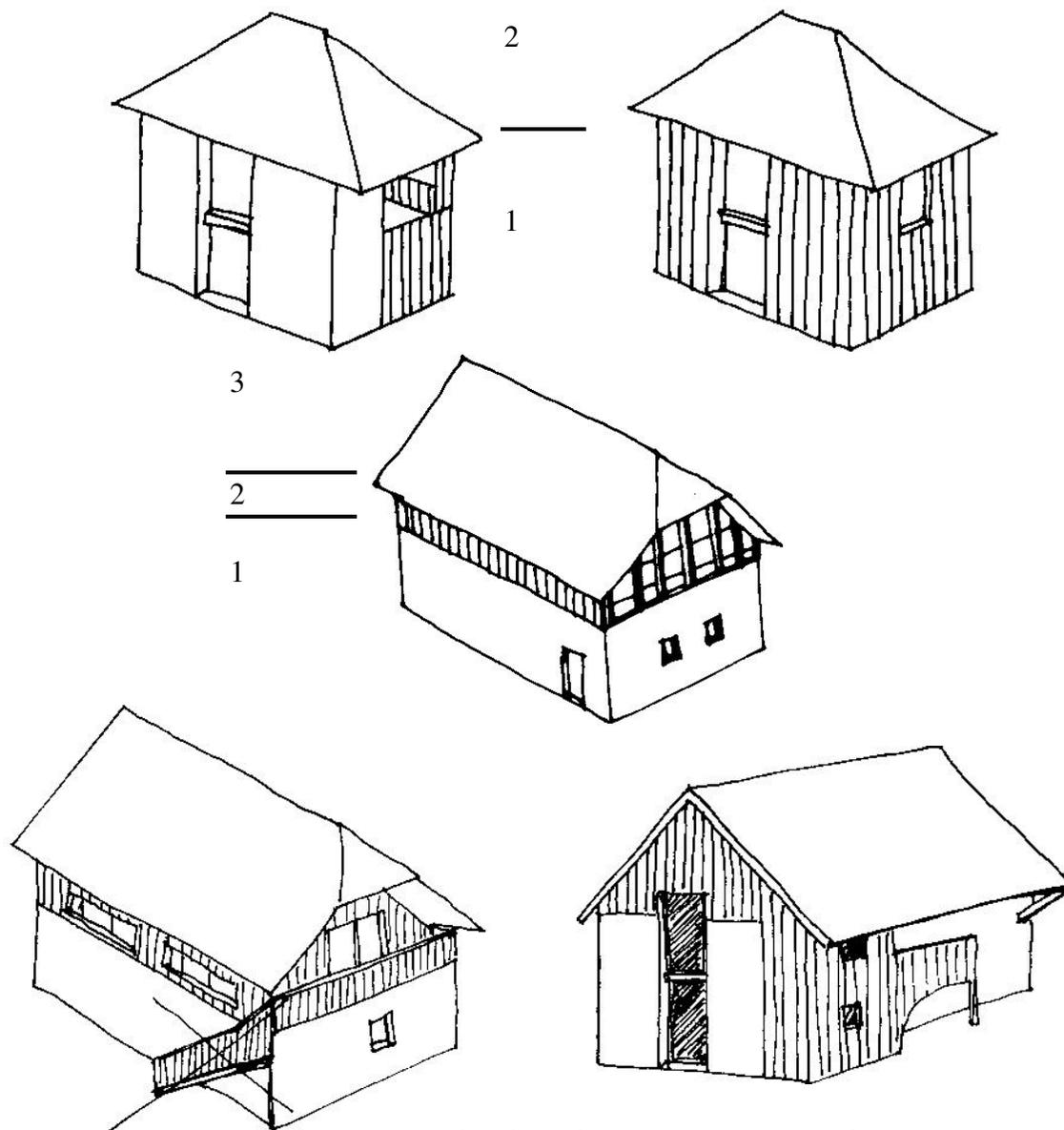
Obtention d'une façade sans éléments débordants (dont les tableaux des fenêtres) avec des arrêtes vives

Ceci exclue l'utilisation des madriers et des fustes (rondins de bois) sauf pour le cas particulier des greniers.

Créer des éléments en façade

Selon la logique climatique, il est fortement conseillé de protéger tout élément du bâti par une large toiture.

Des escaliers extérieurs, par exemple, s'intègrent de préférence, dans le volume compris sous la toiture.



La composition des façades peut permettre de laisser libre court à la création architecturale du moment que les éléments importants de l'habitat traditionnel des Entremonts sont respectés.

(Voir encadré page précédente)

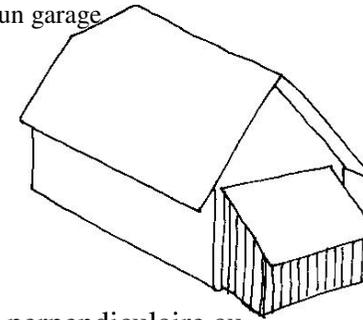
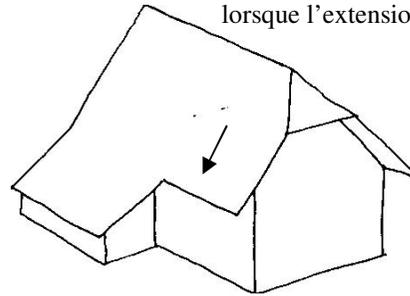
Créer une extension ou un auvent

L'extension est un élément dont le volume doit rester secondaire par rapport au bâtiment d'origine. L'habitation se détache de l'ensemble et reste le volume principal.

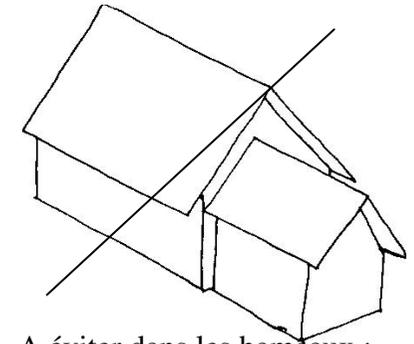
Une extension respecte les caractéristiques suivantes :

- Le faîtage est plus bas que celui de l'habitation
- La toiture a de préférence un seul pan dont la pente est différente de celle de la toiture principale. (sauf si prolongement côté croupe)
- Le traitement extérieur est différent de celui de la façade principale.
- L'extension est en retrait par rapport à l'habitation de manière à en dégager les angles.

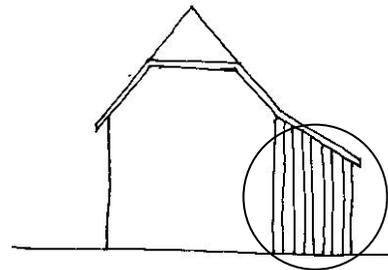
Attention au déchargement de neige lorsque l'extension est un garage



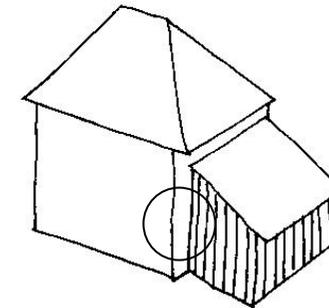
L'extension peut être perpendiculaire au faîtage ou latérale



A éviter dans les hameaux : cette configuration correspond plutôt à une implantation en mitoyenneté que l'on trouve dans le bourg

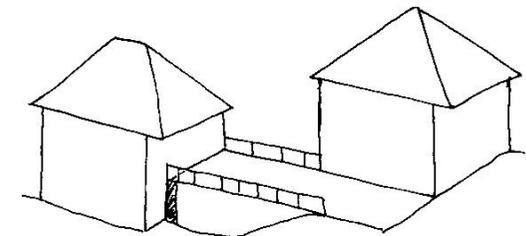
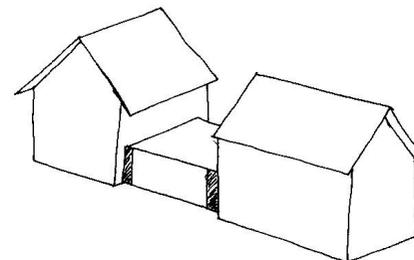


Traitement extérieur et pente de toit différents



Les arêtes du bâtiment principal restent saillantes

L'extension avec toit terrasse est possible dans certains cas comme par exemple pour relier deux bâtiments ou composer avec la pente. Ce genre de projet est à étudier au cas par cas avec l'architecte conseil.



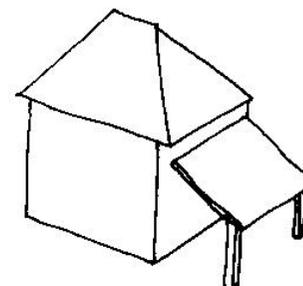
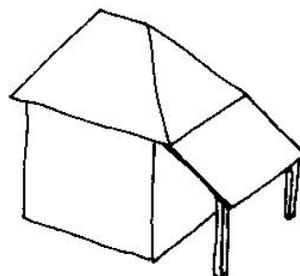
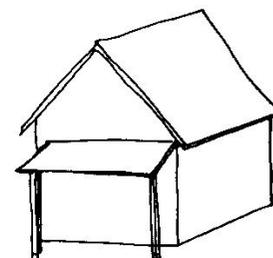
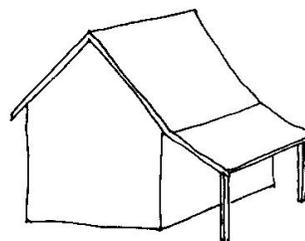
Auvents

Beaucoup de compositions intéressantes sont possibles. Les auvents participent au paysage formé par l'imbrication des toitures dans les hameaux. Ils sont les bienvenus en prolongement des pans de toiture, mais peuvent aussi se trouver en façade.

Leurs proportions sont importantes dans la perception générale du bâtiment.

Les auvents sont exclusivement des éléments à un seul pan. Il est préférable que leur pente soit inférieure à celle du toit afin d'adoucir le raccord, de permettre une plus grande hauteur en rive et de prolonger les coyaux.

Les conseils sont les mêmes que pour la création d'extensions, à savoir préserver la lecture du volume principal.



Coyau



Créer un bâtiment autre qu'une habitation : garage, atelier...

Sur toute parcelle contenant déjà un bâtiment principal, toute construction à usage autre que l'habitation (garage, atelier, abri bois ...) sera de préférence réalisée sous forme d'extension ou de auvent, c'est-à-dire accolée au bâtiment existant.

Si cette configuration est impossible et que la construction doit être séparée du bâti principal, celle-ci sera de préférence un abri ouvert.

Toute autre construction séparée devra respecter en tant que telle le règlement du PLU.



Le cas particulier du grenier

Les communes favorisent aujourd'hui une nouvelle vocation pour cet ancien réservoir à grains. Les rénovations et les nouvelles constructions de greniers respectant les proportions et les caractéristiques de ce bâtiment sont encouragées dans le cadre de la création de gîtes ou de chambres d'hôtes. Dans la limite d'un ou deux greniers à proximité d'un bâtiment existant, cette opération a également pour intérêt de densifier les hameaux existants.



Insérer des panneaux solaires

En toiture

Les panneaux s'intègrent mieux s'ils occupent toute la hauteur ou toute la largeur d'un pan et si ils sont positionnés en bord de toiture ou sur une extension du toit.

Des panneaux solaires peuvent par exemple recouvrir tout un auvent : ils deviennent alors un matériau de couverture à part entière.

Les panneaux solaires doivent être **encastrés dans la toiture**.

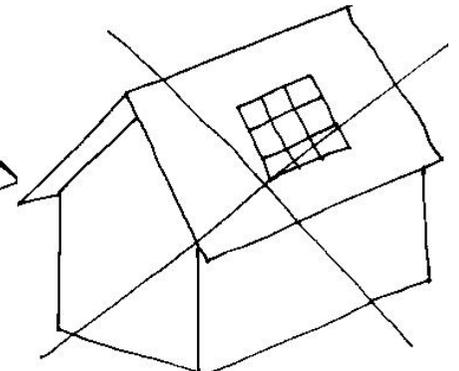
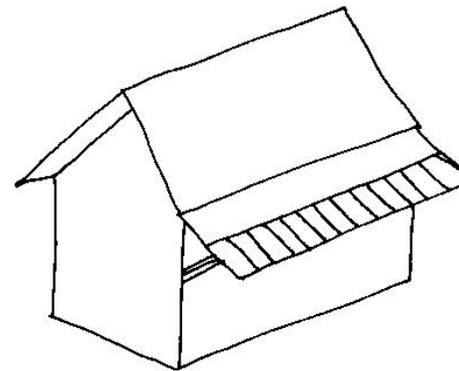
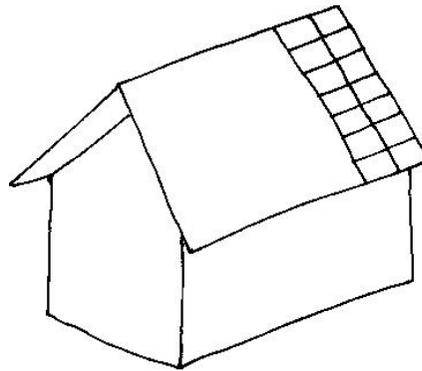
La couleur sombre des panneaux s'intègre bien sur des toitures en ardoises.

Sur les toits en terre cuite, il vaut mieux les placer sur un auvent, au sol ou encore en façade.

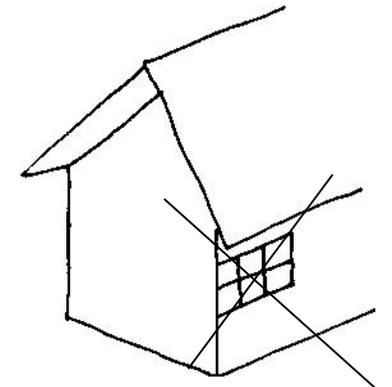
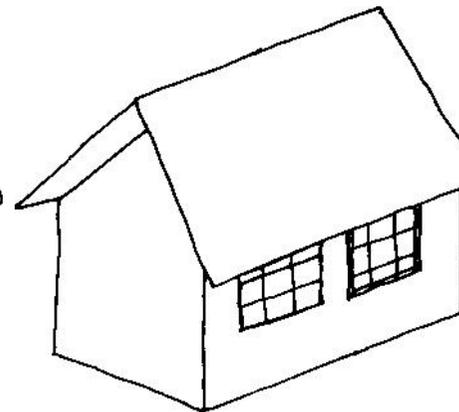
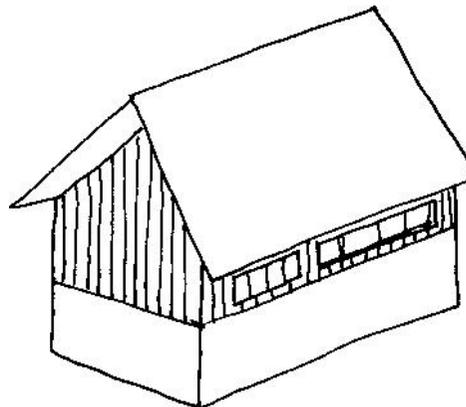
En façade

Les panneaux situés en façade doivent être traités **comme des ouvertures** :

Ils doivent s'intégrer dans l'épaisseur du mur et participer à la composition de la façade.



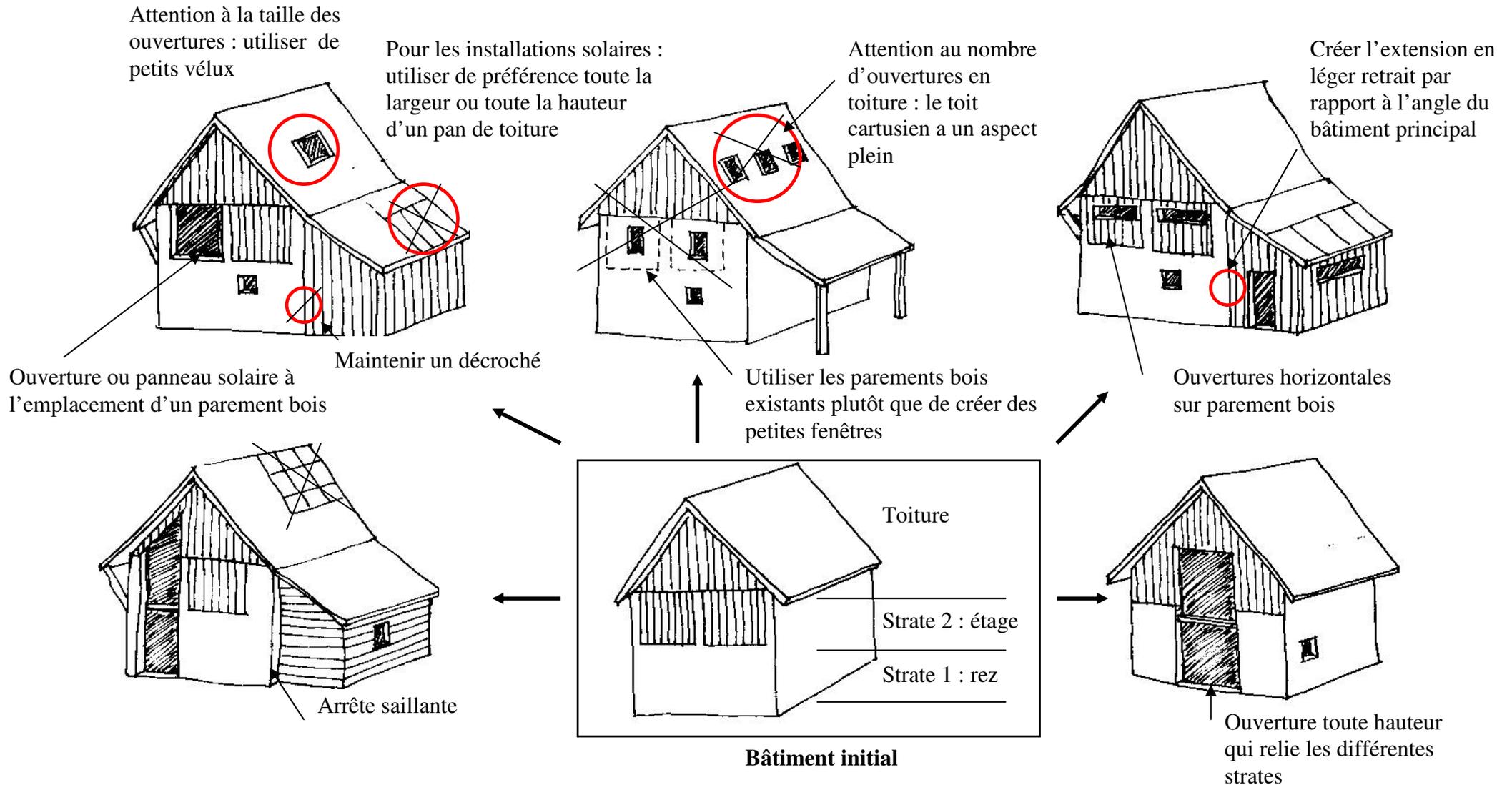
Les panneaux ne doivent pas se trouver au milieu du pan de toiture.



Ici les panneaux composent la façade avec les ouvertures et respectent les mêmes règles.

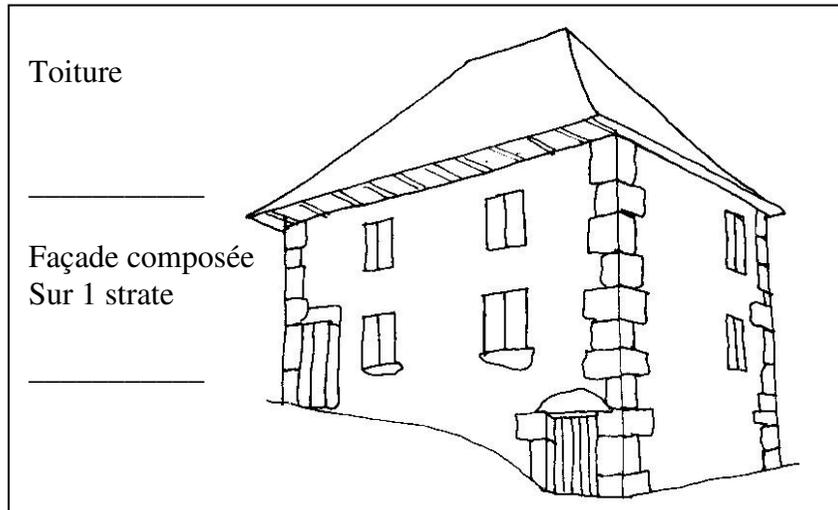
On ne peut trouver d'ouverture donc de panneau sur une arête.

Exemples de réhabilitation d'une petite grange

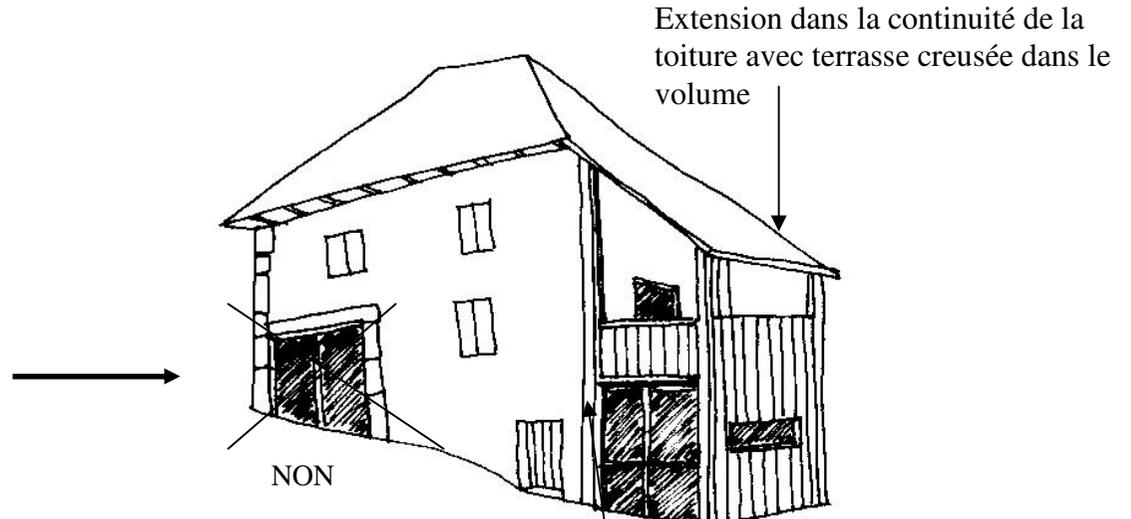
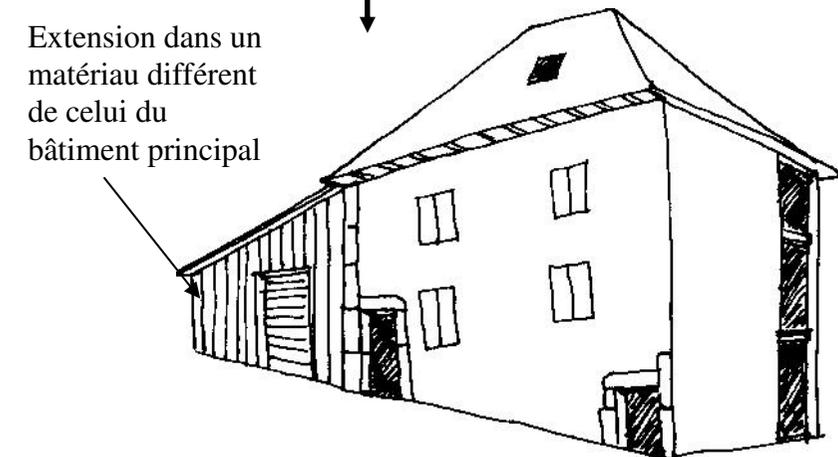


L'architecture contemporaine peut trouver sa place en Chartreuse à condition de respecter les caractéristiques qui font l'essence de l'architecture cartusienne

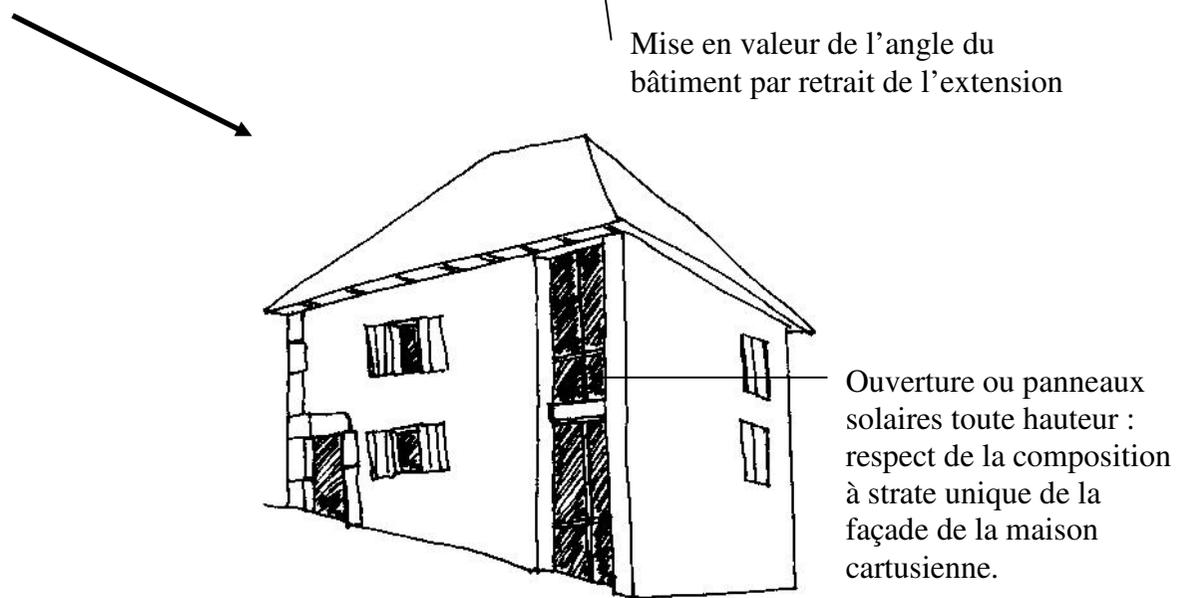
Exemples de réhabilitation d'une maison



Bâtiment initial



Mise en valeur de l'angle du bâtiment par retrait de l'extension



Soigner les détails architecturaux

TOITURE : COULEURS ET MATERIAUX

Tuile écaïlle et ardoise sont fortement recommandées.

Les tuiles à relief sont déconseillées car elles alourdissent énormément le toit.

Malgré la mixité des couleurs,

Soyez vigilants dans le choix des teintes

de manière à ce qu'elles restent en harmonie avec celles des maisons environnantes.

Les couleurs recommandées sont : **gris ardoise et terre cuite aspect vieilli.**

Viellissement des matériaux de couverture

Ardoise et terre cuite vieillissent bien.

Ces matériaux sont très résistants au gel comme à la chaleur. Solides et imperméables, ils ont une très bonne longévité.

Par contre les ardoises artificielles en fibro-ciment perdent assez vite leur couleur d'origine et retiennent l'humidité.

Les bacs acier, en vieillissant, posent des problèmes d'étanchéité

On les trouve plutôt sur de petits pans de toiture simples, sans ouvertures.

Les tuiles béton imitent la tuile plate mais vieillissent moins bien. Elles se décolorent rapidement si elles ne sont pas teintées dans la masse.



Ardoises

Tuiles écaïlles



Bac acier déconseillé

Tuiles à emboîtement avec relief fortement déconseillées

FACADE : COULEUR ET MATERIAUX

Enduits de façade

Les murs des maisons cartusiennes sont destinés à être enduits (y compris les linteaux bois)

La finition de l'enduit (plutôt lisse) est à étudier en fonction du contexte bâti environnant.

La teinte est de préférence une couleur claire, en harmonie avec les bâtiments voisins.

Teintes conseillées : tons sable (se référer au nuancier en mairie)

L'enduit est réalisé de manière à créer **un seul plan de façade** : Pierres d'angle, tours de fenêtre, volets fermés et enduits sont sur un plan unique.

Les éléments de façade sont plutôt travaillés en retrait du mur de façade, et les arrêtes qui les découpent sont des **arrêtes vives**.

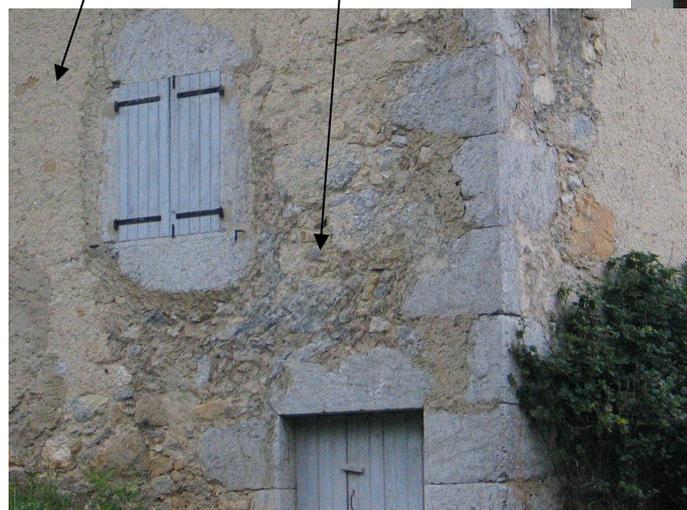
Vieillessement des enduits

Avec l'usure, les pierres apparaissent en surface. Cet effet peut être souhaité dès le départ et s'obtient par un enduit dit « à pierre vue ».

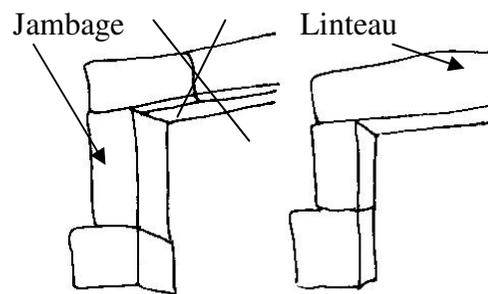
Il est conseillé d'utiliser des enduits à base de chaux car ils sont plus souples.

Les mortiers de ciment, au contraire, se fissurent rapidement, ce qui crée des problèmes d'infiltrations.

Enduit lisse Effet « à pierre vue »



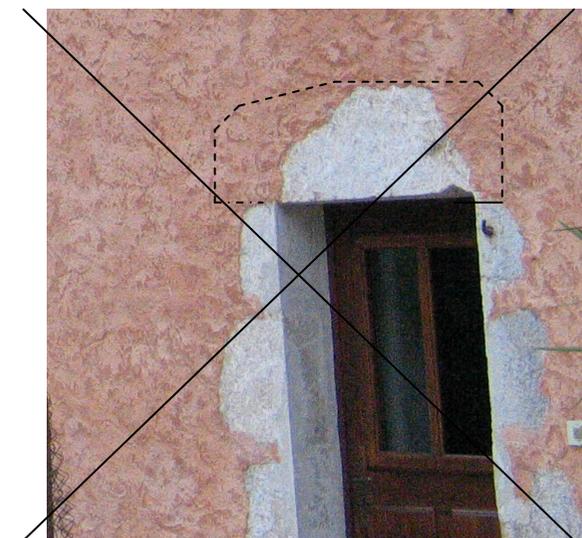
Les pierres apparentes se trouvent sur le même plan que l'enduit.



Un linteau en pierre doit être d'un seul tenant et doit reposer sur les pierres des jambages.



↑
A éviter : l'enduit vient en surépaisseur et les pierres se dessinent en creux. Il n'y a pas de continuité des pierres d'angle !



↑
Attention au choix des teintes et à la pose de l'enduit : le linteau de pierre doit reposer sur les jambages !

Utilisation du bois

L'utilisation du bois dans un hameau suit la logique de sa composition, qui est celle d'une alternance grange/maison. Construire conformément à la maison voisine n'est donc pas forcément judicieux. →

Le bois peut être utilisé librement en façade du moment que l'on respecte **la composition en strates** du modèle de bâtiment concerné (maison cartusienne : la façade est traitée uniformément sur sa hauteur – grange : la façade est séparée en 2 strates : soubassement et étage).

Le Grenier, dont l'étage est fait de madriers est considéré à part.

Les constructions en fustes ne sont pas souhaitées.

Mise en œuvre

Les arêtes des angles du bâtiment et des ouvertures sont vifs, et aucun élément ne vient en surépaisseur de la façade une fois les volets fermés.

Ceci exclue l'utilisation du madrier, qui n'est pas souhaitée dans les hameaux et dans les bourgs.

Pour les ossatures, on prend soin d'encaster les tableaux de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur le revêtement de façade.

Vertical, voire horizontal pour certaines parties, le bardage peut être également utilisé dans les projets d'extension pour créer un contraste par rapport à un bâti principal qui serait enduit.



Respect des strates en façade :

Grange



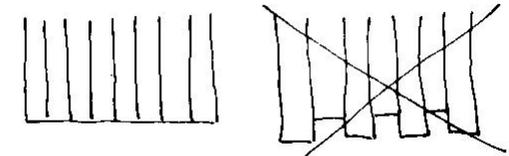
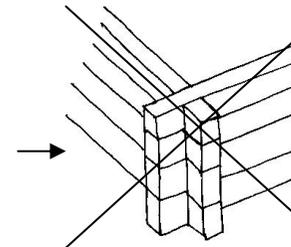
2
1

Maison



1

Les angles des constructions en madrier ne permettent pas l'obtention d'arêtes vives. →



La limite du bardage doit être rectiligne et non crnelée



Fenêtre bien insérée dans le bardage ↑



Tableau en surépaisseur du bardage à éviter ↗

Vieillissement du bois

Pour assurer une bonne longévité au bois il est important de respecter quelques règles dans sa mise en œuvre :

- Protéger le bois des intempéries (par de larges débords de toiture)
- Permettre sa ventilation
- Laisser la possibilité au bois de s'égoutter

Couleur du bois

Il est recommandé d'utiliser le bois dans sa teinte naturelle et d'éviter les couleurs vives.

Le bois rétifé (bois chauffé à haute température sans emploi de produit chimique externe) est une solution intéressante pour obtenir un aspect naturel du matériau et offre une bonne résistance aux insectes et champignons, aux variations climatiques, et au feu.

Une gamme des coloris recommandés est disponible en mairie.

Attention : le bois grise toujours en vieillissant.

Les teintes ébène, acajou et pin d'Orégon sont interdites.



OUVERTURES EN TOITURE

Les jacobines ou lucarnes à 2 ou 3 pans sont fortement conseillées.

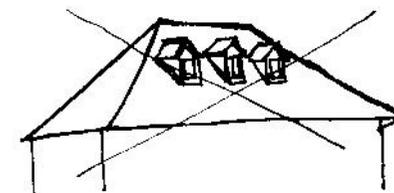
Une lucarne ne doit pas prendre trop d'importance en volume pour ne pas détruire la forme générale voulue pour l'ensemble du toit. De même, un trop grand nombre de lucarnes nuit à la lecture des lignes de toiture.

Les vélux sont tolérés car ils ne nuisent pas à la forme d'ensemble de la toiture. Cependant ils doivent être de taille réduite, peu nombreux et encastrés dans le toit si possible.

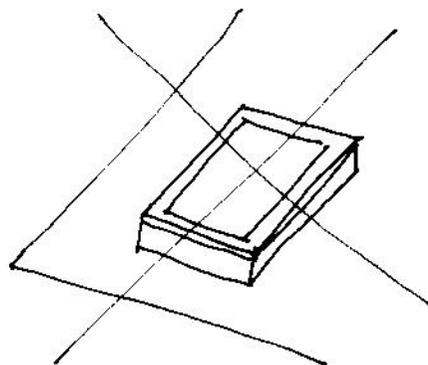
Certaines formes d'ouvertures sont interdites car elles diffèrent trop du style des Entremonts et apportent des connotations étrangères, qui perturbent, et la cohérence architecturale de l'ensemble, et la pureté du volume de la toiture cartusienne. C'est le cas du outeau et de la lucarne à un pan appelée aussi « chien assis ».



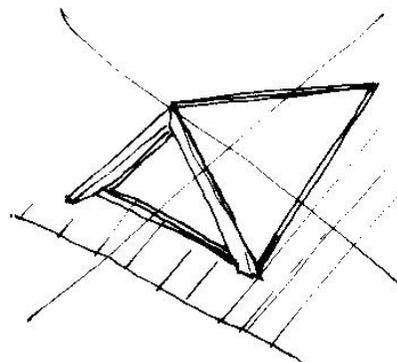
Les modénatures sur les jacobines ne sont acceptées que dans le bourg où elles participent à son identité



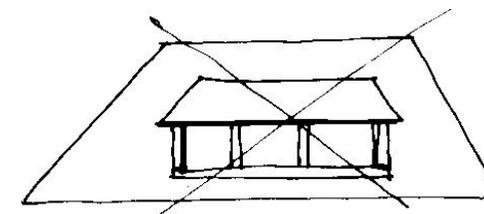
Les lucarnes en surnombre sont à éviter



Vélux en surépaisseur



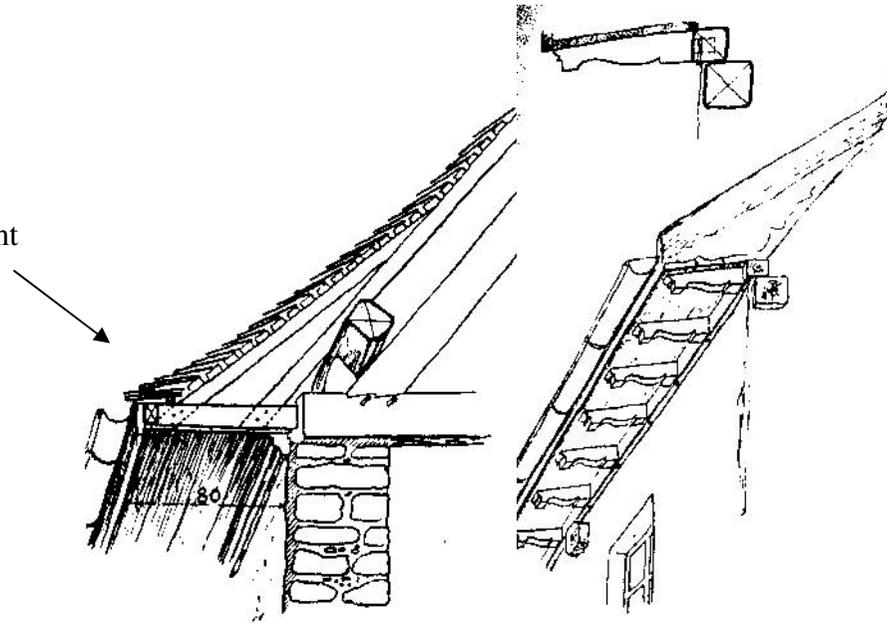
Outeau



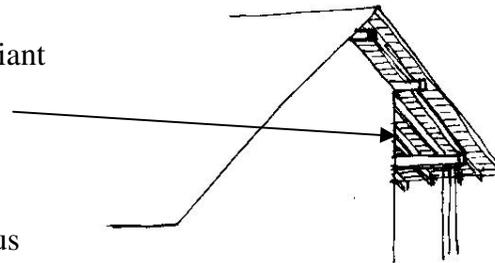
Lucarne à 1 pan ou chien assis

DEPASSEE DE TOITURE

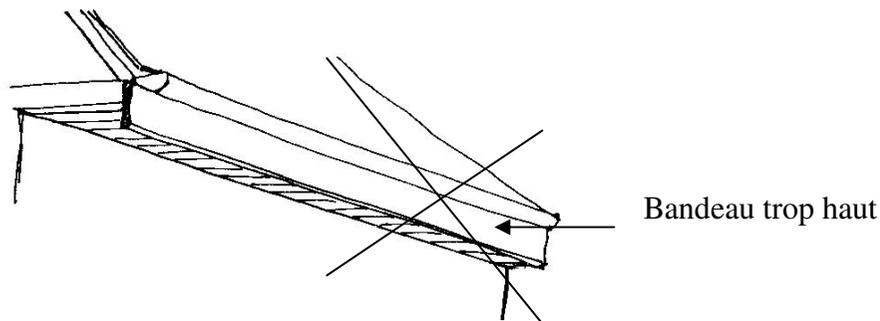
Dans le bourg, le dessous de toiture est habillé de bois.
On le nomme « Forjet » ou plafond d'avant toit.



Sur les maisons à 2 pans, les débords seront également habillés de bois, mais en privilégiant **les chevrons apparents**.



Attention de ne pas alourdir le toit en superposant les bandeaux et éléments de sous toiture.



Jambe

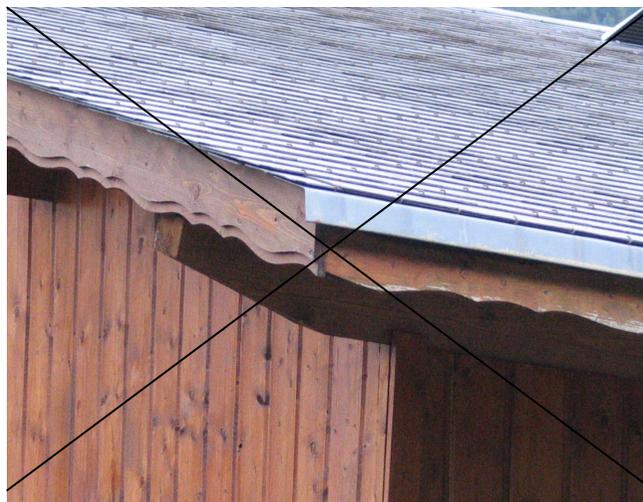


Sur les granges, les grandes dépassées de toiture sont reprises par une simple jambe en bois.

RIVES DE TOITURE



Les rives débordantes sans bandeau dites « à l'ancienne », sont conseillées



Les fioritures sont déconseillées de manière à respecter la sobriété de l'architecture cartusienne



Les tuiles de rive à rabats sont interdites car elles alourdissent énormément la toiture et ne correspondent pas au style cartusien

ARETIER

Très sobre et discret, il est constitué d'une simple tôle galvanisée ou de zinc sur les toitures en ardoise et en fibrociment.

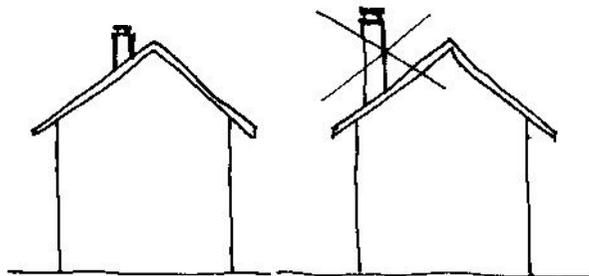
Sur les toitures en tuiles plates, il est préférable d'utiliser des arêtiers angulaires pour obtenir des joints vifs qui renforcent l'aspect élancé de la toiture.



Les abouts d'arêtiers arrondis sont interdits car ils alourdissent le toit

CHEMINEE

La cheminée peut être constituée, soit du même matériau que la toiture, soit que celui de la façade.



La cheminée se situe au plus près du faîtage pour une raison d'esthétique et pour éviter qu'elle ne soit emportée par le déchargement de la neige.



PARE NEIGE

En bois ou en acier

Pour des raisons de sécurité il est indispensable sur une rue ou un lieu de passage.

Votre responsabilité est engagée en cas d'accident survenu à un tiers .

Attention aux crochets à neige surdimensionnés sur une toiture, ils peuvent gâcher l'aspect du matériau de couverture et l'unité de la toiture



MODENATURES

Jambages et linteaux existants

En pierres, il est conseillé de les conserver apparents (voir page 18); en bois, il est préférable de les enduire.

Appuis de fenêtre

Les appuis de fenêtre en débord de façade sont déconseillés. Il est préférable que l'ensemble de la façade soit plane.

Menuiseries

Les menuiseries en bois sont à privilégier.
Les matériaux synthétiques sont à éviter.

Volets

Les volets conseillés sont les volets traditionnels en bois dits « dauphinois » ou « à persiennes ».

Les persiennes « accordéons » dites « à l'italienne » ainsi que les volets roulants avec caissons à l'extérieur sont à proscrire.

Les volets sont peints plutôt que lasurés.

Éléments de décoration en façade

Bandeaux, éléments sculptés ou autres fioritures ne sont pas désirables :

La façade cartusienne n'est élégante que si elle est sobre



Encadrement en pierres



Volet à persiennes

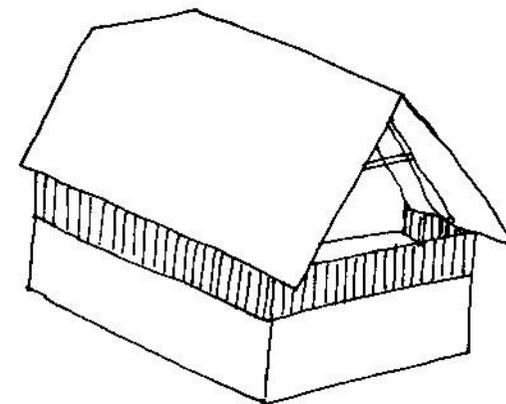
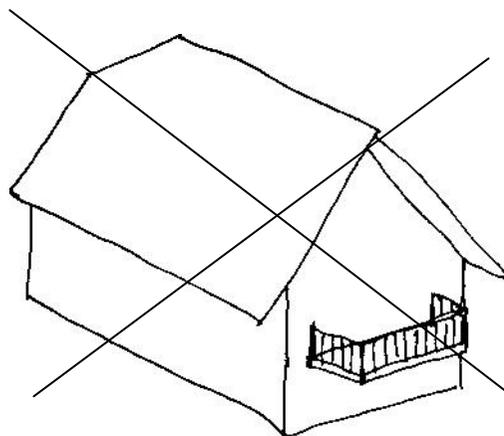
Volets en Z



Volet dauphinois

Balcons

Il est fortement conseillé d'intégrer les balcons aux volumes des habitations, ceci toujours dans l'esprit de la logique climatique qui veut que tout soit protégé par une large toiture.



Les garde-corps sont de préférence sobres et discrets.

Ils peuvent être traités en bois ou en éléments métalliques fins.

Le garde corps peut être traité en panneaux pleins, dans la continuité d'un bardage. Ce traitement est conseillé dans le cadre de la restauration ou de la construction d'un bâtiment de type grange.



Gouttières

Les gouttières métalliques sont à privilégier plutôt que celles en matériaux synthétiques (Forts écarts thermiques).

Construire ou rénover dans le bourg

Éléments particuliers

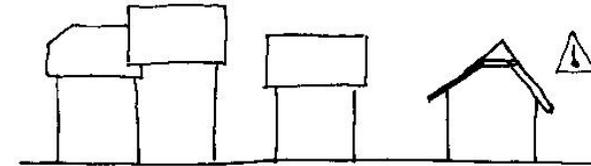


S'insérer dans le paysage bâti

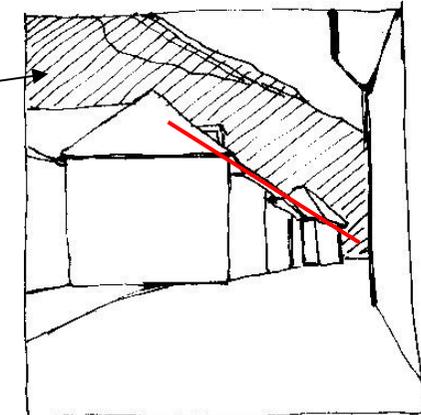
Respecter les alignements existants

Les maisons peuvent être mitoyennes.
Les rives des maisons sont de préférence parallèles à la rue.

La hauteur des bâtiments respecte celle des bâtiments voisins afin de préserver la continuité des rives de toiture sur la rue, de conserver un ensoleillement suffisant, et de maintenir les ouvertures sur le paysage.



Préserver l'ouverture sur la montagne



Clôtures et murets sur le domaine public ou sur chemins ruraux

Ils sont fortement déconseillés, cependant, s'il est nécessaire de construire un muret, celui-ci est conforme au règlement et se place dans l'alignement du bâti avoisinant.

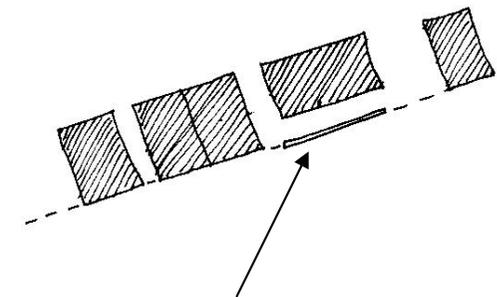
Se référer au plan d'alignement de la zone concernée.

Les clôtures seront transparentes et discrètes.

Il est conseillé d'être vigilant à l'emplacement des murs, de manière à ne pas gêner le passage des véhicules de déneigement.



Muret



Muret dans l'alignement des façades

Soigner les détails architecturaux

Jambages et linteaux

Dans le bourg, les encadrements peuvent être peints. Il est recommandé que leur teinte soit plus claire que celle de la façade.



Encadrements de
fenêtres peints

Garde-corps

Les gardes corps sont de préférence d'aspect léger et sombre pour se fondre dans le décor et ne pas faire « verrue ».



Construire ou rénover au Planolet

Eléments particuliers



Composer avec le paysage bâti existant

L'implantation d'un bâtiment se fait dans la compréhension de l'environnement bâti.



Le Planolet est un site très particulier et autonome dans son image car il est exclusivement composé de constructions de type chalets. L'aménagement du site remonte aux années 60 et diffère totalement du hameau cartusien.



La station du Planolet peut permettre des constructions différentes de celles que l'on souhaite retrouver dans les hameaux car il est très récent, ne possède aucun bâtiment d'origine cartusienne et son image est fortement liée à l'activité du ski.

Les éléments importants :

Toiture à deux pans

Pente minimum 50%

Peu d'ouvertures en toiture

Respect des strates en façade :

2 strates + toiture



Toiture

Strate 2
Etage

Strate 1
Soubassement

Choisir des matériaux

Les matériaux ne sont pas utilisés en imitation d'autres matériaux.

Les éléments maçonnés sont enduits.

Le bois peut être largement utilisé et notamment sous forme de madriers.

Le site autorise également plus de souplesse dans le choix des matériaux de couverture.

Le faîtage peut être dans le sens de la largeur

Les bâtiments d'activités agricoles, artisanales et industrielles

S'intégrer à un groupement d'habitations

Pour les activités artisanales non nuisantes, il est préférable que les bâtiments s'insèrent dans un tissu urbain existant plutôt que de créer des zones spécifiques, qui sont beaucoup plus difficiles à intégrer dans le paysage (sous réserve d'application des règles d'implantation).

Les accès et l'insertion dans la pente

Les conseils sont les mêmes que pour les maisons individuelles



Créer des volumes simples

Couvrir un bâtiment

Etant donné les dimensions importantes que peuvent nécessiter les activités, des pentes de toiture moins importantes que celles des autres constructions sont autorisées.
60% est la pente préconisée.

En ce qui concerne les matériaux de couverture, les préconisations sont également plus souples que pour les autres bâtiments.

Cependant, la teinte de la couverture est particulièrement importante pour l'insertion. Il est recommandé de respecter les couleurs des toitures environnantes.

Il est fortement déconseillé que les toits soient trop clairs car ils formeraient une tâche trop agressive dans le paysage.

Il est important pour l'insertion du bâtiment que ses finitions correspondent à celles des habitations et bâtiments environnants.

Pour cela il est conseillé

- de créer des dénivelés de toitures d'au moins 80cm

- d'avoir des rives de toiture fines afin de ne pas alourdir le toit

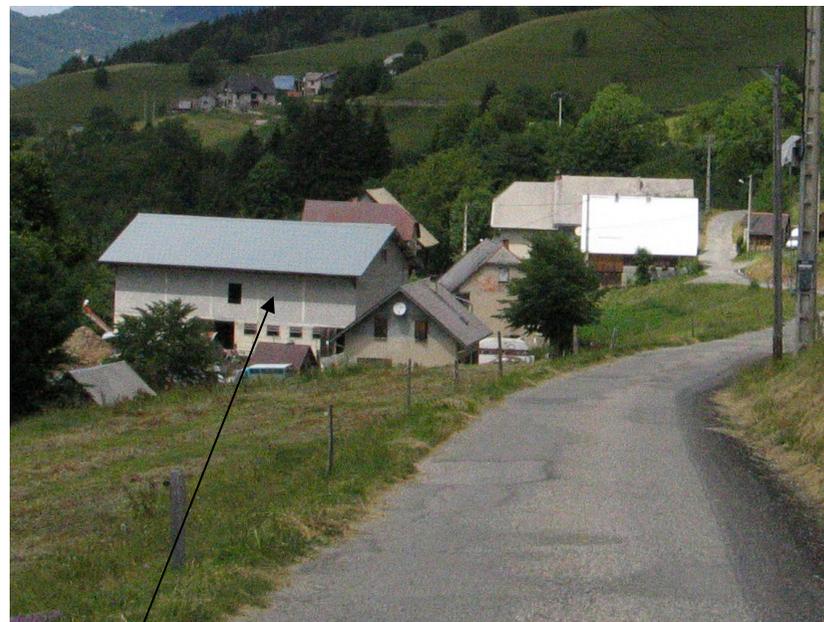


Concevoir les façades

Le **matériau bois** doit être largement privilégié par rapport à des matériaux métalliques ou synthétiques

Autres détails architecturaux

Pour les ouvertures en toiture, les matériaux et autres éléments architecturaux, il est conseillé de se référer au chapitre correspondant dans la rubrique « Construire ou rénover »



Un habillage en bois de la partie haute de la façade permettrait une meilleure intégration.

Prendre en compte le développement durable et les énergies renouvelables

Le développement durable pour l'aménagement et de développement du territoire signifie construire dans une perspective à long terme et préserver les ressources naturelles de la terre.

Les énergies renouvelables sont un outil de ce développement.

Le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans démarche d'information et de sensibilisation à une utilisation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables, le secteur de l'habitat étant celui qui consomme le plus d'énergie sur le massif.

Les objectifs sont les suivants :

- Valoriser les ressources du territoire
- Lutter contre la fermeture des paysages
- Augmenter l'autonomie énergétique du territoire
- Revitaliser les métiers locaux, créer des activités et des emplois

Les pistes de prise en compte du développement durable :

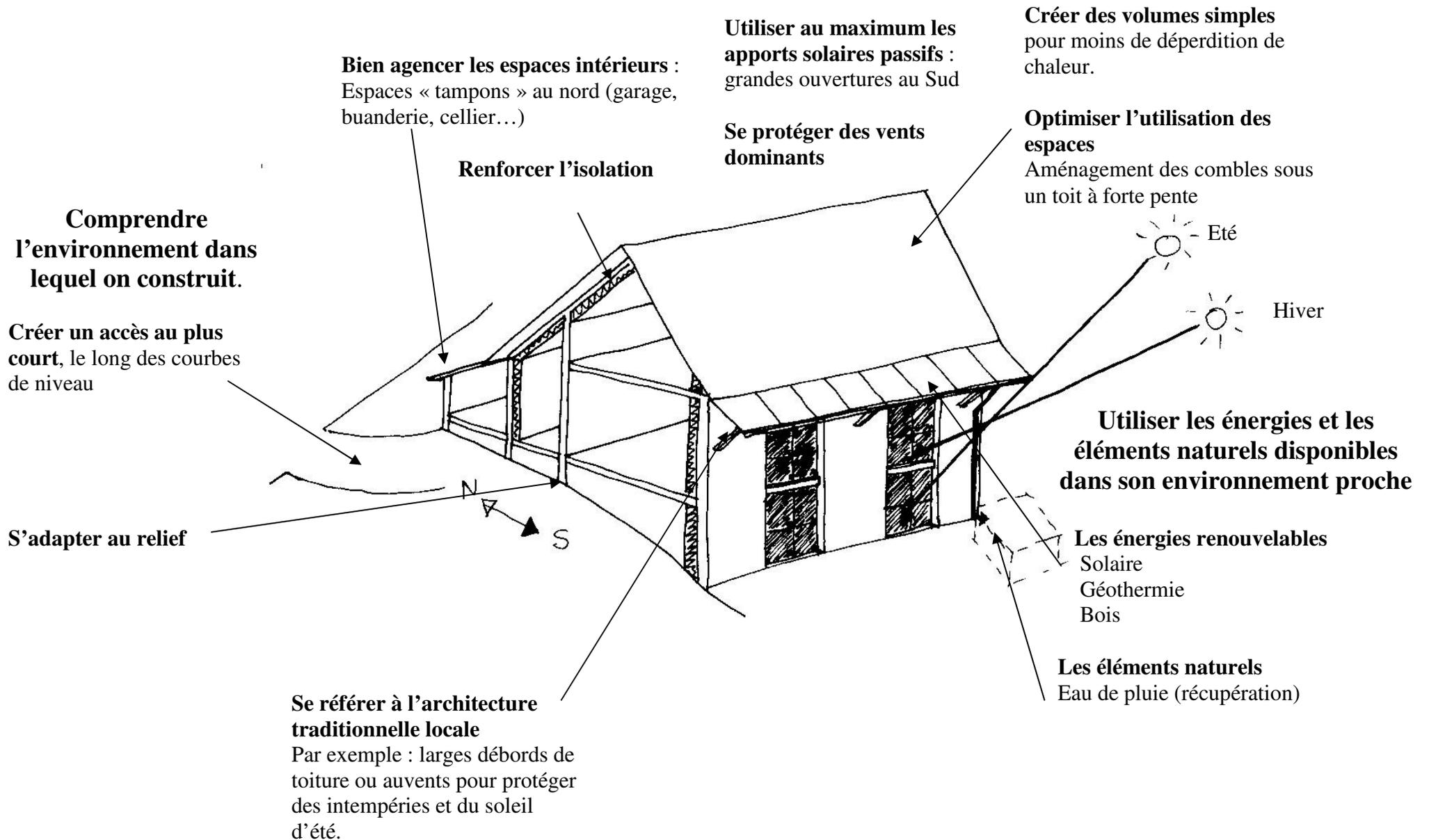
En urbanisme

- Choix d'une urbanisation mieux contrôlée et moins consommatrice d'espace (parcelles plus petites mais avec occupation optimisée)
- Prise en compte de la durabilité d'un aménagement ou d'un bâtiment dans ses fonctions, de l'incidence sur les circulations et les transports.
- Coûts énergétiques induits sur le service public par les choix du PLU.

En construction

- Adaptation au climat
(se référer à l'architecture locale traditionnelle)
 - Optimisation des apports solaires naturels
 - Protection par rapport aux vents dominants
 - Renforcement de l'isolation (espaces tampons au nord)
- Utilisation des énergies, matériaux et éléments disponibles sur le territoire (bois, solaire, géothermie, récupération des eaux de pluie...)
- Prise en compte des modes constructifs (énergie consommée pour la fabrication des matériaux, transport, déchets..)

S'adapter au climat



Sur ce schéma, seuls les principes sont à retenir,
L'architecture n'a pas valeur d'exemple.

Appui de fenêtre : élément ou tablette limitant la fenêtre par le bas et couronnant le mur.

Arêtier : Elément de la couverture couvrant un angle saillant.

Bandeau de rive : pièce de bois qui vient cacher le chevron sur le bord latéral d'un toit.

Corbeau : pierre, brique, pièce de bois... placée en saillie sur le nu d'un mur et qui a un rôle de soutien.

Coyau : Incurvation concave que l'on donne aux toits de forte pente au voisinage de l'égout.

Croupe : rampant triangulaire d'une toiture à quatre pans.

Jambages : montants de part et d'autre d'une baie, qui supportent le linteau.

Linteau : poutre formant la partie supérieure d'une baie. Le linteau est généralement formé d'un seul morceau.

Lucarne : ouverture de toiture permettant d'éclairer les combles.

Madriers : pièces de bois massives à empiler.

Nu de façade : Surface plane du mur, abstraction faite des saillies.

Au même nu : Se dit de plusieurs éléments compris dans le même plan c'est-à-dire qui sont alignés.

Rive de toiture : Bord latéral d'un rampant de toit.

Développement durable et énergies renouvelables :

ADEME : www.ademe.fr

AGEDEN

34, Av. de l'Europe, Grenoble

Tél : 04 76 23 53 50

ASDER

562, Av. du Grand Ariétaz, Chambéry

Tél : 04 79 85 88 50

www.asder.asso.fr

*Subventions restauration habitat traditionnel
Aides pour l'amélioration de l'hébergement
toutistique:*

Conseil général Isère

Rue Fantin Latour, Grenoble

Tél : 04 76 00 38 38

Conseil général Savoie

Château des Ducs de Savoie, Chambéry

Tél : 04 79 96 73 73

Parc naturel régional de Chartreuse

St Pierre de Chartreuse – Tél : 04 76 88 75 20

ANAH

DDE Grenoble – Tél : 04 76 70 76 70

Conseils architecture, urbanisme, paysage :

CAUE Isère

22, rue Hébert, Grenoble – Tél : 04 76 00 02 21

CAUE Savoie

2, rue de la Trésorerie, Chambéry

Tél : 04 79 60 75 50

*Règlement du Plan Local d'Urbanisme, permis de construire, travaux, nuanciers, plans
d'alignement :*

MAIRIE St Pierre d'Entremont Isère

Côte Mollard – Tél : 04 79 65 80 53

MAIRIE St Pierre d'Entremont Savoie

Place René Cassin – Tél : 04 79 65 81 33

DDE St Laurent du Pont

Av. Victor Hugo – Tél : 04 76 06 44 80

DDE Les Echelles

Rue J.J. Rousseau – Tél : 04 79 36 69 90